

MUKERA Edouard

R.C. A 1619

B.P. 698 Kigali

Tél. 72037-76563

B.C.R. cpte n° 6933/46

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE PLOMBERIE ET MENUISERIE

28 JUIL 1989

V/réf.: B.C.N° 344/B/89

Kigali, le 5 mai 1989

FACTURE N° 94/89

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ÉNERGIE.

doit

DE 7497-8718

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
3	Rouleaux de fil à ligaturer de 50 kg	6.250	18.750

-Pour les préparatifs de la rencontre du chef de l'Etat rwandais avec celui de l'Etat Ugandais.

Pour réception conforme
Kigali, le 28 JUIL 1989

R. LIBANJE Félicien
Directeur Général

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1911502021504.....
Inscrit sous poste 80..... du 11/7/89
Kigali, le 28 JUIL 1989.....
Le gestionnaire des crédits,
NDAMAYO Patrice Ngabo

OP 1589 du 3.10.89

TOTAL 18.750

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de DIX-HUIT MILLE SEPT-CENT-CINQUANTE FRANCS.

Signature
2/9/89

OREKA Edouard
 R.C. A 1619
 B.P. 698 Kigali
 Tél. 72037-76563
 B.C.R. cpte n° 6933/46

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE PLOMBERIE ET MENUISERIE

V/réf.: **B.C.F. n° 344/B/89**

Kigali, le **5 mai 1989**

FACTURE N° 94/89

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ÉNERGIE

doit

IF 7497-8719

Quantité	Libellé	Prix unitaire	Prix total
3	Rouleaux de fil à ligaturer de 50 kg	6.250	18.750
<p><u>pour les préparatifs de la rencontre du chef de l'Etat rwandais avec celui de l'Etat Ugandais.</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>Pour réception conforme Kigali, le 23 JUIN 1989</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin-top: 10px;"> <p>R. LIBANJE <i>Liban</i> Directeur Général</p> </div> <p>Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du ... 19.11.89 2021.504 ... Inscrit sous poste ... 80 ... du 11/7/89 Kigali, le 28 JUIL. 1989 Le gestionnaire des crédits KIMAHAYO Fabrice Ngabo</p>			
TOTAL			18.750

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de **DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS.**

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE

B.C.

Bon de Commande N° 344/B/89

Budget Ord. Article 15150202 Littera 1504

FOURNISSEUR

Mukela

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
A LIVRER

Munitrapée

Imprikaf

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
3	Rlx Fil à ligatures de soie	6250	18750
<p>Pour les préparatifs de la remonte du chef de l'Etat Rwandais avec celui de l'Etat Ugandais</p> <p>Nous disons: Dix huit mille sept cent cinquante francs rwandais.</p> <p>Pour approbation Le Ministre</p>			

Total 18750 Fr

Visa du service du budget

[Signature]

le 27/11 1989

et du contrôle.

Inscrit fiche mod. I Poste n° 80 du 11/11/89



Le Gesteur de Crédits

[Signature]

Avis important à nos fournisseurs

Nous rappelons à Messieurs les fournisseurs les prescriptions suivantes pour l'établissement des factures pour les fournitures effectuées aux Services du Gouvernement.

Les factures doivent:

- a) être établies en 5 exemplaires (un original et quatre copies);
- b) porter toute référence utile relative à la commande. (N° bon de commande, N° lettre de commande).
- c) porter la mention «Arrêté à la somme de..... (somme en toutes lettres);
- d) être signées;
- e) indiquer le numero du compte bancaire ou du chèque postal;
- f) être adressées aux services émetteurs du bon de commande.

Si la facture fait suite à un bon de commande celui-ci doit être annexé.

En cas de factures MULTIPLES se référant à un MEME BON DE COMMANDE

celui-ci doit être joint à la PREMIERE facture. les factures ultérieures porterons alors la mention «à valoir sur le Bon de commande n° joint à notre facture n° du

Si la facture fait suite à une LETTRE DE COMMANDE, la référence de cette lettre suffit.

- Les factures ne peuvent se rapporter qu'à un SEUL Bon ou Lettre de commande
- Les prix unitaires spécifiés dans les bons ou lettres de commande doivent être respectées.
- Les quantités facturées ne peuvent en aucun cas dépasser les quantités indiquées dans le bon ou lettre de commande:

La stricte observance des prescriptions ci-dessus facilitera et hâtera la liquidation des factures introduites.



